

MADAGASCAR, DES ORGANISATIONS PAYSANNES S'ENGAGENT POUR LA SANTÉ ANIMALE

Capitalisation des expériences de FFTS (fédération des OP de la Sofia) et Fifatam (fédération des OP de l'Amoron'i Mania) dans la mise en place et le fonctionnement d'un service d'appui en santé animale ; Décembre 2012



Résumé



Important facteur de diversification des agricultures familiales malgaches, l'élevage assure des fonctions multiples et complémentaires : source d'alimentation, de revenus, de trésorerie et forme d'épargne. Il occupe ainsi, par ses nombreuses fonctions ainsi que son rôle social et culturel, une place pivot dans la vie des sociétés rurales à Madagascar.

Néanmoins, les maladies animales, à l'origine de taux de mortalité élevés et de performances productives limitées, constituent un sérieux frein à l'augmentation de la production ainsi qu'à l'amélioration du revenu des paysans. Elles représentent notamment une menace pour la santé des consommateurs.

Pour réduire cette mortalité et améliorer les performances productives des animaux au niveau des exploitations mais aussi maîtriser les épidémies et protéger les consommateurs, il est nécessaire de développer des services d'appui en santé animale basés sur i) une prophylaxie médicale (prévention médicale de type vaccination, déparasitages) et sanitaire (conseils en conduite animale, hygiène) ainsi que ii) des traitements pour soigner les animaux en cas de déclaration de maladies et iii) des systèmes de contrôles de la qualité des produits. L'ensemble de ces services doit être mis en œuvre par des acteurs compétents localisés à proximité des éleveurs.

Des systèmes de santé animale conventionnels existent et fonctionnent à Madagascar, cependant ils ne semblent pas répondre totalement aux besoins des éleveurs du fait notamment de l'insuffisance des vétérinaires (200 en activité à Madagascar en 2012) et de leur répartition inégale sur le territoire, mais aussi de l'inaccessibilité à un service de santé animale dans les zones enclavées. Cette insuffisance de services de proximité fiables et pérennes est aggravée par le manque de reconnaissance et de formalisation des acteurs opérationnels sur le terrain (vaccinateurs et auxiliaires de santé animale) limitant ainsi le développement de leurs actions.

LA FÉDÉRATION FFTS MET EN PLACE UN SERVICE « SANTÉ ANIMALE » EN 1999

Face à ce constat, des organisations paysannes ont décidé d'intervenir dans le domaine de la santé animale pour répondre aux besoins croissants de leurs membres. C'est le cas de la fédération régionale FFTS de la Sofia (4 000 membres), qui en 1999, a mis en place un service de santé animale focalisé initialement sur la vaccination des volailles, des bovins et des porcs.

Depuis 2001, plus de 415 000 doses de vaccins ont été administrées majoritairement aux volailles (87%), mais aussi aux bovins (11%) et aux porcs (2%). Le travail de structuration des producteurs, engagé par FFTS en 2007, a permis le développement rapide de ce service : 44 700 doses administrées en 2010, 55 750 en 2011 et 69 000 en 2012. Cette croissance est caractérisée par la

prédominance des vaccinations de volailles, ainsi que l'augmentation des vaccinations des porcs au détriment des bovins.

Progressivement, le service s'est élargi aux traitements prophylactiques de type déparasitage, aux traitements curatifs (injection de vitamines et antibiotiques) ainsi qu'aux petites interventions chirurgicales de type castration. Plus récemment, les conseils pour la prévention des maladies concernant principalement l'habitat, l'hygiène et l'alimentation ont été introduits.

Pour répondre à l'objectif de proximité, ce service repose principalement sur des vaccinateurs villageois, sélectionnés au sein de leur communauté selon des critères précis, puis formés par des vétérinaires du service de l'Etat ou privés. Ils ont pour rôles de sensibiliser les paysans sur la santé animale, de vacciner les volailles, porcs et bovins des membres et de recenser les besoins en prophylaxie au niveau local. Ces vaccinateurs villageois sont accompagnés par des techniciens animateurs de la fédération (4 au total au sein de FFTS, soit 1 technicien pour 10 vaccinateurs environ) qui assurent plus spécifiquement l'organisation et la supervision des campagnes de vaccination : remontée des besoins, commande de vaccins et stockage au siège de la fédération, livraison aux villages, établissement de rapports de vaccination. Les paysans sont formés pour vacciner eux-mêmes leurs propres volailles.

Les bénéficiaires sont satisfaits du service offert, tant par son efficacité (réduction de la mortalité) que par son coût. En revanche, le manque de dynamisme et de fidélité de certains vaccinateurs villageois formés par FFTS (38 formés en 10 ans) constitue un point faible de ce système ; il trouve son explication principalement dans un défaut d'indemnisation systématique de ces vaccinateurs villageois par les bénéficiaires lors des vaccinations. Inclure une indemnité dans le prix de la dose de vaccin pourrait constituer une solution pour pérenniser les activités de ces acteurs, piliers de ce service de proximité.

L'analyse économique de la chaîne de valeur montre que FFTS a priorisé la fédération au détriment des vaccinateurs villageois. En effet, au niveau de la fédération, les charges sont maîtrisées et l'activité dégage une marge brute¹ réinvestie dans les salaires des techniciens (elle permet de rémunérer 1 technicien animateur sur l'année) et/ou du matériel (glacières, etc.). Dans le contexte actuel, l'administration de 20 000 doses de vaccin pour volaille permet d'équilibrer les charges directes du service.

Cette rentabilité assure une certaine pérennité du service qui toutefois doit aller de paire avec des relations de partenariats solides avec les acteurs étatiques et privés du système de santé animale conventionnel (services vétérinaires régionaux, vétérinaires sanitaires, ordre national des vétérinaires, etc.). Ces relations restent, à l'heure actuelle, difficiles, du fait, entre autres, de la non reconnaissance des paysans et organisations de producteurs en tant qu'acteurs du système de santé animale à Madagascar.

Il est important de souligner que le système mis en place par FFTS s'apparente à un Groupement de Défense Sanitaire² reconnu officiellement par la loi. Des producteurs organisés en groupement (recensement des animaux des membres) mettent en place un programme sanitaire qui peut être chapeauté par un seul vétérinaire sanitaire (même si les membres du groupement sont localisés dans des communes non couvertes par ce vétérinaire).

¹ Dans le calcul de la marge brute, seules sont comptabilisées les charges directes du service : achat, électricité, frais de transport, frais divers dont glace et livraison aux villages.

² Arrêté n°14892/2001 portant institution du Groupement pour la défense sanitaire

Le service de vaccination a concerné, en 2012, 20 000 têtes de volailles et environ 2 000 porcs, bénéficiant ainsi à près de 1 000 éleveurs membres.

LA FÉDÉRATION FIFATAM BÉNÉFICIE DE L'EXPÉRIENCE DE FFTS TOUT EN L'ADAPTANT À SON CONTEXTE

Sur les traces de FFTS, d'autres fédérations de groupements de producteurs ont mis en place récemment un service de santé animale. C'est le cas de la fédération régionale d'OP Fifatam dans la région Amoron'i Mania (7 000 membres) qui, en collaboration avec le Directeur des services vétérinaires régionaux et du vétérinaire sanitaire d'Ambositra, et avec l'appui financier du Fonds Régional de Développement Agricole Amoron'i Mania, a mis en place un service de santé animale début 2011.

Dans un premier temps, l'objectif du service est d'intervenir principalement sur la prophylaxie pour diminuer les taux de mortalité : vaccination en priorité, mais aussi déparasitages et conseils pour la prévention des maladies. La première année de fonctionnement, 11 440 doses de vaccins ont été administrées aux volailles (93%) et porcs (7%) des membres de Fifatam, contre 23 500 en 2012 (89% aux volailles et 11% aux porcs). Au-delà de la vaccination, le nombre de soins dispensés principalement aux porcs et volailles a notamment augmenté : 2 195 soins en 2012 soit deux fois plus qu'en 2011. Fifatam entend par « soins » i) le déparasitage interne et externe, ii) l'administration de vitamines, d'antibiotiques, de fer et iii) la castration et l'assistance à la mise bas. Le service de santé animale de Fifatam bénéficie à environ 1 500 éleveurs membres en 2012.

Ce service repose principalement sur les vaccinateurs villageois, qui pour viabiliser leurs activités, ont inclus leurs indemnités dans le prix de la dose de vaccin. Ainsi, un vaccinateur gagne en moyenne 40 à 50 Ar par dose de vaccin³, soit 80 000 à 100 000 Ar⁴ d'indemnité annuellement (soit environ 3 300 Ar/jour). A ce stade, l'activité du vaccinateur est rentable mais relativement peu lucrative par rapport aux activités agricoles de l'exploitation. Néanmoins, son potentiel d'évolution est considérable même s'il est important que cette activité de vaccination reste complémentaire des activités agricoles mises en place par le vaccinateur sur son exploitation, d'autant plus qu'il endosse le rôle de « paysan relais », c'est-à-dire « un modèle reconnu localement sur son exploitation qui assure des fonctions d'animation et de conseils aux autres paysans alentours ».

A l'opposé de FFTS, Fifatam a priorisé la viabilité économique des vaccinateurs villageois au détriment de celle de la fédération. Pour pérenniser son système, elle doit améliorer sa stratégie économique afin d'équilibrer au minimum ses charges et dégager une marge, tout en maintenant des solides relations partenariales avec les services vétérinaires étatiques et privés.

PROXIMITÉ, QUALITÉ ET PÉRENNITÉ CONSTITUENT LES FACTEURS DE SUCCÈS DE CE SERVICE

L'analyse des systèmes mis en place par FFTS et Fifatam montre que la qualité des services de santé animale fournis est assurée par i) un produit de qualité (fournisseurs sérieux), ii) le respect de la chaîne de froid lors du transport (en glacière avec glace) et du stockage (au réfrigérateur), et iii) des acteurs compétents.

3 : Principalement sur les vaccins pour volailles (Avichol et Pestavia)

4 : 2 000 doses de vaccin annuellement pour environ 24 jours de travail, soit un bénéfice de 3 300 Ar/jour > salaire d'un journalier agricole

Service de proximité assuré par des acteurs complémentaires et compétents, il peut constituer une source de financement du fonctionnement de la structure. Cette rentabilité économique peut assurer la pérennité du service si toutefois des relations de partenariats solides sont nouées avec les services vétérinaires étatiques et privés (chapeautage du service le rendant ainsi officiel au regard de la loi, accessibilité à des acteurs habilités à assurer des actes plus complexes, formations adaptées, etc.).

Selon les éleveurs membres de Fifatam et FFTS, la mortalité des volailles a diminué. « *Avant, la peste aviaire ravageait nos volailles. Nous avions entre 30 et 40 têtes de volailles et toutes nos volailles mouraient après 2 ou 3 mois* » (éleveur membre de Fifatam, déc 2011).

PLACE DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ ANIMALE À MADAGASCAR

Cette analyse qualitative des expériences de FFTS et Fifatam met en évidence le fait que des organisations de producteurs sont capables de porter un service de santé animale pour répondre aux besoins des éleveurs malgaches. Cette opinion est partagée par certains vétérinaires des services étatiques et privés, comme le souligne ce vétérinaire sanitaire : « *les Organisations Paysannes constituent un partenaire efficace tant qu'il n'y a pas de réorganisation du système de la santé animale à Madagascar* ».

Cependant, ces systèmes mis en place par les organisations paysannes ne pourraient-ils pas être pris en compte dans la réorganisation du système de santé animale à Madagascar ?

Domenech (FAO) et Bonnet et Renard (Cirad) soulignent qu'« *il est nécessaire qu'un bilan soit fait et que les systèmes non conventionnels soient étudiés de façon beaucoup plus approfondie, parallèlement à une évaluation des systèmes conventionnels* »⁵.

Aux niveaux des fédérations FFTS et Fifatam, il serait pertinent de chiffrer l'impact de ce service sur les exploitations agricoles des bénéficiaires : diminution du taux de mortalité, augmentation de la trésorerie et du revenu de l'exploitation. Ces deux fédérations ont mis en place en 2011 un dispositif de suivi-évaluation qui, couplé à un conseil plus performant à l'exploitation et des enregistrements technico-économiques fiables, permettra sous peu d'évaluer les effets et impacts de ce service sur l'exploitation.

L'organisation paysanne faitière Fifata, dont FFTS et Fifatam sont membres, peut avoir un rôle dans ce renforcement du dispositif de suivi-évaluation via la mise à disposition d'un responsable « suivi-évaluation ». Ce dispositif pourra enregistrer de façon fiable les informations recueillies par les fédérations auprès de leurs membres, situés notamment dans des zones enclavées, renforçant ainsi considérablement le dispositif d'épidémiologie-surveillance à Madagascar.

Le mode de fonctionnement en réseau mis en place par Fifata a permis, au travers des rencontres inter-fédérations, visites d'échange, ateliers et travaux de capitalisation, une diffusion du service « santé animale » de FFTS (tête de réseau) aux autres fédérations membres. Fifatam en est l'exemple. Les fédérations Vombo, VFTV, VFTM et Sahi, membres de Fifata, ont récemment initié un service « santé animale » qu'elles comptent développer dans les prochaines années sur les traces de FFTS et Fifatam, tout en l'adaptant à leur contexte propre.

⁵ « Nécessité pour la recherche de soutenir l'émergence de systèmes de santé animale non conventionnels », revue scientifique et technique OIE, volume 23 / 2004.